

Direction de la Voirie et des Déplacements
Direction des Espaces verts et de l'Environnement
Direction de l'Urbanisme

2016 DVD 58 DEVE DU : Réaménagement de sept places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le réaménagement de sept places parisiennes, dont les orientations ont été présentées au Conseil de Paris lors de la séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015, a fait l'objet d'une phase de concertation préalable intense et riche, qui s'est achevée. Au regard du bilan de cette concertation, le programme d'aménagement de chacune des 7 places, sous forme de scénario, portant sur l'infrastructure, la répartition des espaces et les actions qui seront privilégiées, peut être arrêté de la façon suivante .

Fondamentaux communs à l'ensemble des places :

Le programme vise en priorité à transformer les usages des places en faveur des habitants, des touristes, des piétons et de leurs déplacements, pour en faire des espaces publics accueillants où les usagers prennent plaisir à s'arrêter, à flâner, à se rencontrer, des espaces confortables et pratiques à emprunter dans les parcours quotidiens ou occasionnels.

Sur l'ensemble des places, l'espace est largement rééquilibré en faveur des piétons et des cyclistes : la surface qui leur est consacrée augmente d'environ 50 % par réduction de la surface réservée aux véhicules motorisés. La traversée des chaussées principales est réduite à 12 m afin de faciliter les parcours piétons. Les traversées piétonnes sont multipliées, notamment pour donner accès aux ronds-points centraux lorsqu'ils sont conservés et permettre de franchir la place diamétralement.

Les contre-allées sont apaisées par leur transformation en zones de rencontre ou en aire piétonne.

Des pistes protégées sont aménagées pour les cyclistes qui peuvent également continuer à utiliser les espaces en zone de rencontre et en aire piétonne en y laissant la priorité aux piétons.

La qualité paysagère de ces grandes places est mise en valeur. La végétalisation est développée sous diverses formes (tout en tenant compte des particularités patrimoniales des sites) afin d'augmenter et de diversifier les strates végétales présentes : plantations d'arbres là où l'occupation du sous-sol par les réseaux le permet, jardinières de pleine terre ou hors sol, enherbement partiel des surfaces au sol, végétalisation associative....

L'eau est présente sous forme de fontaines à boire ou de jeux d'eau légers (brumisation).

La lisibilité des transports en commun est facilitée par le regroupement des arrêts de bus en vis-à-vis sur les voies d'entrée-sortie de place, si possible au plus près des autres modes de transport (entrées de métro par exemple) et par une signalétique guidant les usagers vers les correspondances.

Les espaces piétonnisés sont rendus intégralement accessibles et désencombrés du mobilier obsolète ou gênant. Des parcours ménagés pour les personnes à mobilité réduite et malvoyantes sont dégagés et signalés par un « fil d'Ariane » détectable à la canne pour faciliter le repérage sur la place. Des outils numériques sont également développés à cet effet.

Des usages nouveaux sont créés avec les habitants par le biais d'une mission de co-conception et animation affectée à chaque place confiée à des équipes professionnelles pluridisciplinaires. Elles seront chargées de travailler avec les habitants et les partenaires locaux (écoles, associations, intervenants culturels) pour définir les éléments à installer sur les places à cet effet : mobiliers, jeux, équipements de convivialité, scènes...

Les branchements nécessaires à l'alimentation en énergie, eau et télécommunications pour ces nouvelles activités sont prévus dans l'aménagement des sols.

Une mise en valeur des éléments patrimoniaux est étudiée avec les partenaires compétents (centre des monuments nationaux, architectes des bâtiments de France), tant dans l'aménagement de l'espace qu'au moyen d'outils d'information et d'animation.

Place de la Bastille : rattacher la colonne au bassin de l'Arsenal

La place de la Bastille est un espace de continuités interrompues, entre le canal et la Seine, la ville ancienne et ses faubourgs. La colonne érigée en 1840 a toujours été le centre d'un rond-point de circulation. Malgré le dessin très architecturé du sol, la rénovation de 1989 n'a pas réussi à rendre perceptible la géométrie de la place, dominée par les grands éléments du paysage : ouverture vers le port de l'Arsenal, colonne de Juillet, opéra et grands alignements d'arbres des boulevards Beaumarchais et Bourdon.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Créer une liaison piétonne Est-Ouest
- Renforcer la liaison piétonne et paysagère Nord-Sud et vers le port de l'Arsenal
- Faciliter les traversées piétonnes et vélos
- Renforcer la présence végétale et notamment les trames vertes en lien avec la promenade plantée
- Intensifier les usages du parvis de l'Arsenal et le lien visuel vers le port
- Révéler l'histoire et le patrimoine (prison et colonne)
- Faire sortir l'Opéra de ses murs

Parmi plusieurs scénarios étudiés et sous réserve que les études de circulation en confirment la possibilité, celui qu'il est proposé de retenir met l'accent sur la promenade du boulevard Richard-Lenoir aux berges via le bassin de l'Arsenal, ouvrant la perspective sur le grand paysage. Il magnifie l'espace autour de la colonne de Juillet par l'aménagement d'un vaste terre-plein, relié au parvis du bassin de l'Arsenal tout en permettant le passage des bus, des taxis et des vélos. Il est également relié aux quartiers environnants par

de larges passages piétons, qui permettent un accès confortable à la colonne. De nombreux usages peuvent y être proposés en lien avec le patrimoine, la culture et le sport. L'accès au pied de la colonne et à la crypte, dont l'ouverture au public est prévue par le centre des monuments historiques, est rendu possible.

La circulation générale est réorganisée en liaison avec la Préfecture de Police pour tenir compte de la nouvelle forme de la place et d'autres projets de la mandature tels que la rocade des gares et le réseau express vélo. La circulation des vélos est facilitée et sécurisée.

Les espaces piétons des parvis Richard Lenoir et Arsenal sont désencombrés et élargis. Le carrefour du Faubourg Saint Antoine est simplifié pour faciliter le parcours piétons.

Des solutions techniques sont recherchées avec l'Opéra Bastille et la RATP pour réduire les mésusages de l'escalier d'accès au métro devant l'Opéra.

Une présence d'eau sous une forme légère participe à mettre en valeur l'espace et rappelle la présence du canal. De nouveaux arbres de grand développement peuvent venir rythmer l'architecture de l'opéra et unifier le front Est de la place aujourd'hui perçu comme disparate. Côté rue de Lyon, un traitement mixte minéral et végétal et une végétalisation verticale sur la façade de l'Opéra pourraient faire le lien avec la promenade plantée.

De nouveaux arbres sont plantés sur les trottoirs côté Roquette et Opéra. Une végétalisation mixte au sol ou en bac agrément les espaces disponibles de la place.

La place est équipée des moyens techniques permettant l'accueil des grands événements dans le respect de la charte d'écoconception des manifestations.

Place du Panthéon : reconquérir l'espace et rattacher la bibliothèque Sainte-Geneviève au Panthéon

Place monument, la place du Panthéon est au cœur d'une composition urbaine qui tire profit de sa situation élevée, de la percée de la rue Soufflot vers le jardin du Luxembourg et des couchers de soleil du ciel de Paris. Elle est à la fois un haut lieu du patrimoine bâti parisien avec l'église Saint-Etienne-du-Mont et la bibliothèque Sainte-Geneviève, et de l'histoire universitaire de Paris au cœur du quartier latin et de la mémoire nationale, abritant les grands hommes et femmes dans le Panthéon. Les modifications du XXème siècle ont altéré la lecture de l'espace avec la réorganisation du plateau de surface pour la circulation des voitures et l'installation d'un parking souterrain.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Créer de nouveaux usages et des espaces pour les étudiants notamment en face de la bibliothèque Sainte-Geneviève
- Réorganiser le stationnement
- Requalifier les espaces avec le végétal
- Valoriser la perspective monumentale

- Traiter le parvis de la mairie et de l'université

Le scénario retenu a pour objectif de magnifier le monument en le dégagant du stationnement des véhicules afin de le mettre en valeur et de consacrer les espaces regagnés à l'accueil du public, étudiants, habitants, visiteurs du Panthéon. De nombreux usages peuvent y être proposés en lien avec le patrimoine, la culture et la rencontre, à destination de tous les publics, notamment les étudiants et lycéens des établissements voisins qui peuvent investir ces espaces « hors les murs » pour y trouver des lieux de travail et d'échanges.

La circulation est apaisée par la fermeture à la circulation générale de la portion de place située entre la rue Valette et la rue Cujas, en laissant toutefois passer les bus, les taxis, les vélos et les livraisons (fonctionnement en aire piétonne). Cette piétonisation permet de rattacher la bibliothèque Sainte-Geneviève et l'université au Panthéon. Le prolongement du bus 75 jusqu'à la place est étudié dans le cadre de la restructuration du réseau de bus par le STIF.

Les places de stationnement supprimées autour du monument sont potentiellement compensées par l'offre de stationnement en sous-sol dans le secteur.

L'ensemble des espaces piétons ainsi aménagés est traité de manière simple principalement pour en assurer l'accessibilité handicapés et mettre à disposition des assises. Un travail est mené en coordination avec le centre des monuments nationaux pour faciliter les accès au monument. Le cas échéant, sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, une végétalisation à définir profitant de la possibilité de planter en pleine terre est proposée.

Place de la Madeleine : limiter la circulation sur les voies principales et révéler les parvis Nord et Sud

La place de la Madeleine, place-monument, est au cœur d'une composition majeure intégrant l'Assemblée nationale. Envahie par la circulation automobile, elle a progressivement été encombrée de mobilier urbain, de services, et subi de très fortes contraintes de flux. Cet encombrement dégrade la perception du monument, empêche son accessibilité, et n'offre aucun espace de promenade alors qu'elle est au cœur du Paris touristique.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Créer un véritable parvis au Nord
- Piétonniser et végétaliser les angles sud
- Agrandir le parvis sud et sécuriser les traversées piétonnes
- Réorganiser les voiries et trottoirs latéraux pour intensifier les usages
- Renforcer la présence du végétal en reconstituant la forme rectangulaire de la place par un cadre de végétation
- Mettre en valeur le monument par la lumière et la végétation

Ainsi l'accès à la façade Sud principale de l'église est mieux aménagé et relié à la rive sud de la place par des passages piétons, redonnant ainsi de la perspective sur l'église. Un parvis élargi au Nord de l'église peut accueillir des événements temporaires qui prennent appui sur les emmarchements. Il est proposé de réduire l'emprise de la voiture sur les espaces latéraux à l'Est et à l'Ouest pour offrir des espaces apaisés aux piétons et désencombrés des mobiliers et édicules inutiles. L'élargissement des trottoirs latéraux bordés de commerces attractifs facilite les usages et la promenade piétonne.

L'église peut ainsi retrouver son écrin rectangulaire souligné par des alignements d'arbres renforcés et la piétonisation des espaces triangulaires situés au sud de la place, qui sont végétalisés.

De nouveaux usages peuvent y être proposés en lien avec la mode, la gastronomie, la culture. Sur les terre-pleins, les installations actuelles des marchés et kiosques seraient rénovées et reconfigurées, de nouvelles terrasses ou salons peuvent s'installer et accueillir les flâneurs pour se reposer, se restaurer...

Un travail est mené en coordination avec l'église pour faciliter l'accès aux activités culturelles et sociales accueillies en sous-sol.

Place de la Nation : relier les îlots et apaiser les contre-allées

La place de la Nation, avec son immense diamètre de 250 m et ses 5 hectares est un espace à double échelle : elle est à la fois une composition monumentale et symbolique liée à la «grande Histoire» et un espace de proximité grâce aux contre-allées accompagnant une vie locale riche et variée. Lieu de rassemblement national, la place est aussi un point majeur de convergence de transports publics, desservie par le métro, les bus, le RER et en lien avec le projet d'extension du tramway jusqu'à Nation. Elle est la «grande place» par excellence : ouverte sur le vaste cours de Vincennes par les colonnes du Trône de Ledoux, rythmée par l'arrivée de 5 grands boulevards majeurs, plantés de grands arbres d'alignement. Elle est sans doute la seule place de Paris dont le piéton ne peut saisir la totalité du paysage.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont :

- Renforcer l'attractivité du jardin central par les usages, la présence du végétal et de l'eau, la mise en valeur patrimoniale et une meilleure accessibilité
- Apaiser les contre-allées
- Relier les terre-pleins et diversifier les usages en renforçant la végétation
- Créer une liaison Nord-Sud et Est-Ouest
- Optimiser l'intermodalité
- Raccorder l'avenue du Trône avec la place en intégrant le projet du tramway

Deux principes forment le socle des propositions, l'élargissement du jardin central au profit d'une meilleure accessibilité et la pacification des contre-allées. La chaussée est largement réduite de façon à étendre le jardin central. Certaines contre-allées pourraient être transformées en zones de rencontre, d'autres deviendraient piétonnes ouvertes seulement aux vélos. Les trottoirs des contre-allées où la circulation automobile est maintenue sont élargis au profit d'un meilleur confort pour les piétons. Les voies radiales les moins circulées seraient fermées.

La circulation des vélos peut être aménagée de manière sécurisée sur le pourtour du jardin central et/ou sur les contre-allées.

Les espaces piétons des terre-pleins périphériques sont désencombrés, végétalisés et deviennent le support d'usages ludiques, culturels, sportifs en lien avec les quartiers environnants, notamment les universités et écoles.

Des dispositifs de repérage facilitent les correspondances entre les transports en commun.

Place d'Italie : agrandir le jardin central

La place d'Italie est un point de convergence très ancien des tracés viaires. Haussmann, en lui donnant sa forme actuelle, propose de lui conférer le caractère d'un square. Un siècle plus tard, la place d'Italie a conservé sa géométrie partiellement désaxée, renforcée par le contraste entre le tissu urbain du XIXe siècle et celui de la deuxième moitié du XXe siècle. Le square central, agrémenté d'un jet d'eau, se distingue par son relief en creux qui l'abrite du bruit et, depuis 2005, les contre-allées et terre-pleins périphériques qui ont été réaménagés, offrant de nouvelles promenades.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants

- Désenclaver, redynamiser le jardin central et renforcer les usages
- Faciliter les liaisons piétonnes
- Faciliter les circulations piétonnes et cyclistes
- Apaiser les contre-allées et végétaliser les terre-pleins
- Intensifier les usages événementiels sur la couronne, notamment sur le parvis de la Mairie et du centre commercial

Le square central est sensiblement élargi afin de le rendre plus accessible et de réduire la longueur des traversées piétonnes, facilitant ainsi les parcours directs Est-Ouest et Nord Sud. Les contre-allées sont apaisées en zone de rencontre et les jardinets étendus sur les trottoirs. Les parcours cyclables sont complétés, sécurisés et mieux identifiés. Des équipements d'animation artistique lumineuse en lien avec les parvis et les façades du centre commercial et de la Mairie sont intégrés à l'aménagement.

Place des Fêtes : libérer et animer le cœur de place

Place restée toujours populaire et vivante, la place des Fêtes est très marquée dans sa physionomie par la rénovation urbaine des Trente Glorieuses, tout en ayant gardé les traces du square haussmannien. L'intervention de Bernard Huet en 1995 lui a redonné une cohérence postmoderne assumée, qu'incarne de manière controversée la pyramide. Elle souffre de dysfonctionnements communs à toutes les places : envahissement par la voiture, notamment les jours de marché, parcours piétons parfois peu lisibles, en particulier depuis la rue Compans, avec un passage trop réduit et couvert par une casquette inutile.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants :

- Réorganiser et conforter le marché
- Réaffirmer le caractère piéton du cœur de place
- Renforcer la présence du végétal
- Sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles
- Valoriser la fontaine

Le scénario retenu respecte les options approuvées par la votation de décembre 2014, organisée par la mairie du 19e.

Pour dégager le cœur de place, le marché est conforté autour du square, et partiellement réorganisé sur les rues Augustin-Thierry et Henri-Rivière au plus près des cheminements provenant de la rue de Belleville, ce qui permet d'animer ce secteur aujourd'hui perçu comme un « arrière ». L'ensemble de la voirie entourant la place est repensé pour agrandir les trottoirs, redonner de l'espace aux piétons, favoriser les circulations douces.

Au Sud, la voirie est réduite à une file de circulation et à une file de stationnement. Un espace piétonnier élargi séparé de la chaussée, permet à la fois l'installation du marché et le passage des vélos. Au Nord, la

rue Louise-Thuliez est réduite à un couloir de bus, une file de circulation et une bande cyclable à contre-sens. Les traversées piétonnes des carrefours Crimée/Fêtes et Louise-Thuliez/Bois/Lilas/Henri Ribière sont simplifiées et sécurisées par la suppression des îlots.

Toutes les rues sont mises en zone 30, voire pour certaines en zones de rencontre sous réserve d'une baisse des flux de circulation.

La pyramide sera supprimée pour créer un espace libre favorable à de nouveaux usages, ludiques, culturels et de vie de quartier. La liaison de la place avec son environnement est améliorée par la suppression de la couverture du passage Compans et l'ouverture des jardinières le long de la rue Louise-Thuliez. La place sera végétalisée de manière plus attrayante. L'axe de promenade correspondant à l'ancien tracé de la rue du Pré-Saint-Gervais sera mis en valeur par une meilleure liaison de la fontaine au cœur de place et la requalification de la placette Nord Est. L'éclairage amélioré participera à l'ambiance de la place.

Place Gambetta : élargir les musoirs et réduire le giratoire

La place Gambetta est la plus petite en surface des places retenues pour la requalification des places parisiennes. Elle est la parfaite illustration d'un dessin Haussmannien, transformé uniquement par la fontaine installée en 1992 et les éléments de mobilier urbain. Ce mobilier particulièrement envahissant empêche non seulement la lecture de son tracé régulier et la mise en valeur de la mairie du 20ème, mais aussi le déplacement confortable des très nombreux piétons.

Les principes retenus à l'issue de la concertation sont les suivants:

- Libérer, agrandir et végétaliser les terre-pleins au profit des piétons
- Apaiser et végétaliser les voies périphériques
- Valoriser le lien entre la place et le square Edouard-Vaillant
- Valoriser la liaison avec le cimetière du Père-Lachaise
- Relocaliser les arrêts et les terminaux de bus à l'arrière de la Mairie

Cœur du 20e arrondissement, la place Gambetta retrouvera son caractère vivant et animé. Ainsi les musoirs périphériques sont agrandis, végétalisés, désencombrés au profit d'usages de proximité. La rue du Japon est aménagée pour recevoir les terminus de bus. La lisibilité des arrêts de bus et des accès au métro ainsi que l'amélioration des traversées piétonnes, favorisent l'intermodalité.

Des aménagements végétaux renforcent la trame verte du quartier entre le cimetière du Père-Lachaise et le square Edouard-Vaillant. Une réflexion sera menée avec les habitants sur l'apaisement et la végétalisation de la première couronne de voies autour de la place.

ÉLÉMENTS DE BUDGET, DE METHODE ET DE CALENDRIER

Le travail de concertation et de conception mené depuis un an a également permis d'évaluer un coût d'aménagement estimé entre 35 et 40 M€ pour l'ensemble des sept places auquel s'ajoutera un budget

destiné au renforcement de la végétation. Les études de projet préciseront l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Cette enveloppe inclut une part consacrée à une nouvelle façon de travailler à l'aménagement de l'espace public, plus participative, plus à l'écoute des besoins des habitants et des usagers tout au long du projet. Ainsi, une consultation sera lancée auprès d'équipes pluridisciplinaires pour accompagner les nécessaires travaux de voirie et d'espaces verts par des démarches de co-conception et de coproduction avec les habitants, les écoles et universités voisines de chaque place, les associations et partenaires locaux, démarches de création qui pourront concerner du mobilier, des jeux, des dispositifs de végétalisation, des œuvres artistiques, temporaires ou pérennes, ou l'organisation d'événements de préfiguration ou d'accompagnement.

Ainsi, dès l'été prochain, les places du Panthéon et des Fêtes pourront expérimenter cette nouvelle manière de créer de l'espace public commun.

En parallèle, les services mèneront sur les places les plus circulées les études techniques nécessaires pour confirmer et préciser les choix de réorganisation de l'espace. Le cas échéant, comme sur la place de la Bastille dont la complexité et le caractère patrimonial nécessitent un soin particulier, des équipes de maîtrise d'œuvre architecturale paysagère et technique seront missionnées pour mener à bien les études de réaménagement.

Comme je m'y suis engagée, ces études et travaux seront conduits dans un souci de sobriété et de simplicité qui n'exclut pas l'ambition et la qualité, mais qui privilégie les investissements en faveur de nouveaux usages, destinés à toutes et tous.

Les activités économiques déjà présentes sur les places et les opportunités nouvelles que les réaménagements pourraient offrir seront prises en compte et sollicitées pour animer l'espace mais de manière équilibrée afin que les places restent également un espace de respiration libre et gratuit.

L'année 2016 sera consacrée à la poursuite des études et à la concertation avec les partenaires institutionnels. En parallèle, la concertation sur les usages et l'animation se développera avec les habitants, au travers d'ateliers de co-conception pilotés par des équipes professionnelles pluridisciplinaires, et donneront lieu le cas échéant à des préfigurations partielles. La Place des Fêtes verra des premiers travaux s'engager à l'automne 2016, en lien avec le déplacement du marché décidé suite à une votation organisée fin 2014.

L'année 2017 sera celle des études de détail, des études d'impact le cas échéant, des autorisations administratives et des consultations des entreprises. Les travaux s'échelonneront selon les places de 2017 (pour les places nécessitant le moins de procédures) à 2019.

Je vous demande de bien vouloir approuver le programme d'aménagement de chacune des 7 places parisiennes, de la Bastille, des Fêtes, Gambetta, d'Italie, de la Madeleine, de la Nation et du Panthéon, 4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

LA MAIRE DE PARIS

2016 DVD 58 DEVE DU : Réaménagement de sept places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement

Le Conseil de Paris,
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2511.1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2015 fixant les objectifs poursuivis par le projet de réaménagement de 7 places parisiennes : de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes, Gambetta à Paris, 4e, 5e, 8e, 11e, 12e, 13e, 19e et 20e arrondissements et arrêtant les modalités de la concertation liée à ce projet,

Vu le projet de délibération 2016-DVD 58 DEVE DU en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le programme de réaménagement de 7 places parisiennes : de la Bastille, des Fêtes, Gambetta, d'Italie, de la Madeleine, de la Nation, du Panthéon,

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3^{ème} commission ;

Sur le rapport présenté par M Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} commission.

DÉLIBÈRE :

Le programme de réaménagement des sept places parisiennes : de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes, Gambetta, tel que présenté en annexe à la présente délibération, est approuvé et sera tenu à la disposition du public.